

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Budget communal

CONSEIL MUNICIPAL
13 Mars 2023

SOMMAIRE

I. POLITIQUE MUNICIPALE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	4
1. Les orientations municipales et leur évolution.....	4
2. Politique municipale et orientations budgétaires pour la seconde partie de mandat	6
II. CONTEXTE.....	7
1. Points clefs du contexte macro-économique pour 2023.....	7
2. Le contexte national.....	9
3. Les mesures de la Loi de Finances pour 2023 pour les collectivités.....	10
4. Le contexte communal.....	12
III. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET RESULTAT.....	15
1. Résultat – rétrospective.....	15
2. Capacité d'autofinancement.....	15
3. Les recettes de la commune : état des lieux et perspectives.....	17
4. Les charges de la commune : état des lieux et perspectives.....	19
IV. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE.....	21
1. L'évolution de l'encours de dette.....	21
2. La solvabilité de la commune.....	22
V. LES RATIOS DE LA COMMUNE.....	24
VI. DES ARBITRAGES A RENDRE.....	26
1. Le financement des politiques et du fonctionnement des services.....	26
2. La capacité d'investissement.....	26
3. Les investissements à arbitrer.....	29

ANNEXE I LES FICHES PROJET	30
431O12 - LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE	31
442O12 - L'AMENAGEMENT DU VILLAGE ARTISANAL DE BEL AIR.....	32
442O13 - L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA ZA BEL AIR	33
542 - LE PROGRAMME DES BATIMENTS PATRIMONIAUX ET CULTUELS.....	34
542O12 – LA CHAPELLE SAINTE MARGUERITE.....	35
542O13 – LE SEMAPHORE	36
732O12 - LE DEPLACEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	37
741 - LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT ET DE L'ARRIERE PORT	38
782O11 – L'AMENAGEMENT AR PALUD – ROUTE DES ANGES.....	39
782O13 – LA CESSION DU 41 AR PALUD	39
782O12 – L'APPEL A PROJET AR PALUD.....	40
741O12 - LE PROJET TROMENEC	41
741O13 - LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG	42
751O12 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIRIE	43
754 - LE SCHEMA DE MOBILITES DOUCES	44
762 - EFFACEMENT DE RESEAUX.....	45
773O12 - LE PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL	46
782O11 LE BATIMENT DE LA MER 311 AR PALUD	47
ANNEXE II LES POLITIQUES SECTORIELLES	49
1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES.....	49
2. SURETE ET SECURITE	51
3. SANTE PUBLIQUE ET SOLIDARITES.....	52
4. ECONOMIE	54
5. CULTURE ET PATRIMOINE	56
6. SPORT	57
7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	58
8. ADMINISTRATION GENERALE	59
ANNEXE III LA NOMENCLATURE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE	60

I. POLITIQUE MUNICIPALE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. Les orientations municipales et leur évolution

- **2014 – 2020 : Attirer de nouveaux habitants**

Un constat : le vieillissement et la diminution de la population ;

Un axe politique fort : Réamorcer la croissance démographique par l'arrivée de nouveaux habitants ; rajeunir la population par l'arrivée de jeunes ménages.

ROB 2020 (dernier du précédent mandat)

Constatant, dès le début du mandat, le mouvement de diminution et de vieillissement de la population communale évoqué précédemment, la municipalité s'est attachée à définir et mettre en œuvre une politique susceptible de réamorcer la croissance démographique et rajeunir la population. C'est une action de longue haleine menée en direction des nouveaux habitants comme au bénéfice des landédaéens de souche, cette croissance conditionnant le dynamisme des activités et des services sur la commune et, plus largement, la qualité de vie.

Cette politique suppose :

- des choix d'urbanisme,
- le développement et la mise en valeur de la qualité de vie,
- des actions facilitant l'activité économique,
- la définition et la mise en œuvre d'une politique d'image et de communication,
- une politique culturelle et une politique enfance jeunesse attractives.

Tout au long du mandat, les orientations budgétaires, en fonctionnement comme en investissement, ont reflété ces orientations qui correspondent aux axes stratégiques qui structurent le Plan d'actions communal.

- **2021 : Agir pour un développement durable et solidaire de la commune**

Un double constat : l'urgence climatique et écologique ; la demande de démocratie participative (notamment dans un contexte d'élections municipales) ;

La réponse politique : Agir pour un développement durable et solidaire de la commune

ROB 2021 (premier du mandat)

L'équipe municipale s'est donné pour objectif, pour le mandat 2020 – 2026, de poursuivre son action pour un développement durable et solidaire de la commune :

- *En s'attachant à la préservation de notre cadre de vie, de notre patrimoine environnemental et en intégrant les préoccupations de développement durable dans les politiques menées ;*
- *En facilitant le maintien et le développement des activités créatrices d'emplois, des commerces et de l'artisanat de proximité, vecteurs de lien social et du « bien vivre ensemble » ;*
- *En permettant aux jeunes ménages, aux familles et aux plus âgés de trouver sur la commune logement et services appropriés, en soutenant l'action du CCAS et les animations intergénérationnelles, en menant des actions pour favoriser la santé et le bien-être de chacun et veillant à la sécurité de tous ;*
- *En associant citoyens et associations dans les orientations et les actions de politique publique à travers des groupes de travail ;*
- *En conservant une proximité des services à la population malgré l'éloignement des services publics, fonction publique d'état ou entreprises assurant une mission de service public.*

• **2022 : Vers un Plan communal de développement durable**

Synthèse entre les deux axes précédemment annoncés

Annonce d'un Plan Communal de Développement Durable dont les axes majeurs structurent les politiques menées :

1. Agir pour la cohésion sociale et la solidarité entre générations ;
2. Appuyer les dynamiques de développement économique ;
3. Agir pour le cadre de vie ; protéger le milieu et les ressources ;
4. S'appuyer sur un service public efficace et de qualité.

ROB 2022

La politique de la collectivité comporte deux axes majeurs déjà développés durant le précédent mandat

- *Une recherche d'attractivité résidentielle et touristique indispensable au maintien des services et emplois sur la commune ; cette croissance conditionnant le dynamisme des activités et des services sur la commune et, plus largement, la qualité de vie*
- *Une volonté de développement durable et solidaire de la commune, contribuant à maintenir les services de proximité et les commerces, vecteurs de lien social et de bien-vivre ensemble, soucieuse du patrimoine naturel et culturel qui est la richesse de la commune, soutenant les associations qui proposent de nombreuses activités, veillant à permettre aux jeunes ménages de s'installer sur la commune et aux plus âgés d'y trouver logement et services appropriés.*

Les politiques menées et les projets développés s'inscrivent dans une volonté affichée de contribuer à instiller une dynamique démographique et une dynamique économique en s'appuyant sur l'installation de nouveaux ménages et de nouveaux commerces. Ces choix doivent permettre de sauvegarder les classes dans les écoles, le lien social, le lien intergénérationnel, la richesse de la vie associative et culturelle communale et plus largement le bien-vivre-ensemble.

L'avenir de la commune passe aussi par l'engagement de gros projets, dits « projets structurants », importants en termes de développement, de synergie ou d'équipement de la commune sur le long terme.

A travers ces projets et les politiques menées, l'équipe municipale veut soutenir la dynamique d'une commune attentive à son avenir.

Toutes les politiques se donnent pour règle d'intégrer :

- *la préoccupation du développement durable et notamment du respect de l'environnement ;*
- *la préoccupation de l'ouverture à la population : information, consultation, co-construction.*

La municipalité envisage d'ailleurs d'inscrire ses actions dans le cadre d'un Plan Communal de Développement Durable, outil d'élaboration et d'engagement de dynamiques pour accroître la capacité des acteurs locaux à participer au développement de la commune dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population locale : protéger et mettre en valeur le patrimoine, offrir de meilleurs services à la population, soutenir la vie économique, etc...

2. Politique municipale et orientations budgétaires pour la seconde partie de mandat

• Les constats

- La politique menée depuis 2014 commence à porter ses fruits : au dernier recensement, Landéda retrouve une croissance de sa population ;
- Les équipements communaux, vieillissants voire vétustes, ne permettent pas de répondre aux besoins de la commune, ses services, ses associations, ses habitants ;
- Le contexte général qui sera détaillé ci-après fragilise les comptes des collectivités locales et laisse augurer une fin de mandat plus tendue sur le plan financier qu'escompté lors de la campagne de 2020. *« L'année 2023 sera-t-elle une annus horribilis ? Elle s'ouvre sous les pires auspices puisque tous les voyants sont au rouge pour les collectivités : une inflation monstre à un niveau inégalé depuis près de quarante ans, des taux d'intérêts qui flambent après avoir longtemps flirté avec la barre de zéro, la menace d'un black-out électrique... Ce scénario s'accompagne d'une crise des vocations sans pareil. Les plus jeunes ne veulent plus œuvrer pour le service public local. Les rémunérations n'y sont pas assez élevées et les perspectives de carrières leur semblent peu rayonnantes. Autant de difficultés pour les collectivités... » (La Gazette des communes – 9 Janvier 2023)*

• La réponse politique proposée

- Conforter la politique d'attractivité résidentielle de la commune ;
- Intégrer la double préoccupation de transition écologique et de participation citoyenne à tous les projets et toutes les politiques, la perspective d'élaboration d'un Plan Communal de Développement durable restant suspendue aux moyens humains qu'il sera possible d'y affecter ;
- Mettre en œuvre une politique de rénovation – reconstruction des équipements communaux et une politique foncière intégrées dans une stratégie patrimoniale globale ;
- Garantir la santé des finances communales, condition indispensable au financement des équipements, projets et politiques prioritaires. Des arbitrages difficiles s'imposeront, tant en investissement qu'en fonctionnement ;
- Maintenir une organisation efficace des services communaux : au moment où l'Etat se désengage, la commune, tout en restant dans le champ d'action qui lui est propre, doit assurer le meilleur service à la population.

• La priorisation des politiques et des investissements

Outre les critères d'efficacité, de cohérence avec la politique municipale et avec le champ d'action de la commune, les arbitrages privilégieront les éléments suivants :

- Les besoins de la population et la réponse qui y est apportée ;
- L'anticipation notamment en matière de politique patrimoniale et de bâtiments communaux ;
- La transition écologique et énergétique.

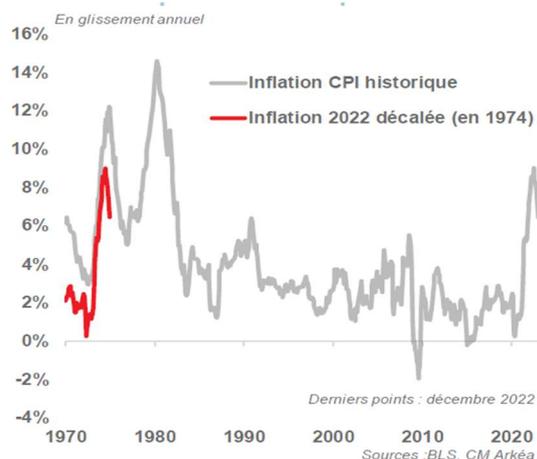
II.CONTEXTE

1. Points clefs du contexte macro-économique pour 2023

(Source économistes du Groupe Arkéa)

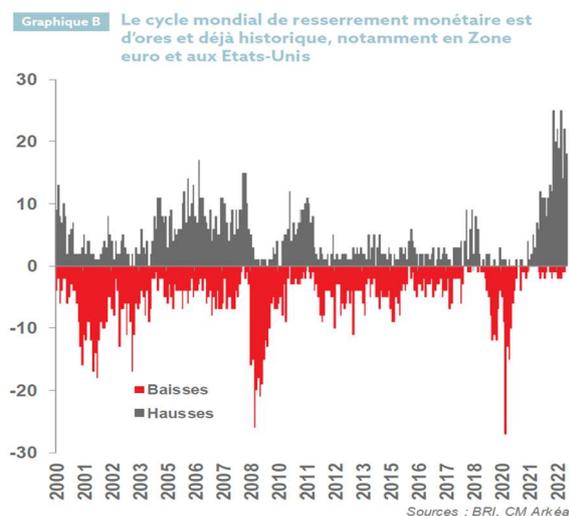
- **2022 : LE GRAND RETOUR DE L'INFLATION**

En 2022, l'inflation s'est imposée plus fortement encore dans le paysage économique mondial. Les Etats-Unis, moins exposés à la guerre en Ukraine, ont passé en juin leur pic inflationniste, qui semble également avoir été atteint en décembre dans la majorité des pays de la Zone euro, à l'exception de la France.



- **2022 : UN RESSERREMENT MONÉTAIRE MONDIAL**

Face à cette recrudescence de l'inflation, le resserrement monétaire observé en 2022 fut historique, tant par son ampleur que par sa rapidité.



- **2022 : Le blues des actions et des obligations**

L'important resserrement monétaire observé et les fortes incertitudes persistantes sur le taux pivot des banques centrales ont provoqué une importante correction sur les marchés financiers. Ce contexte a favorisé une correction à la fois sur les marchés actions et obligations. Du côté taux, le relèvement brutal des taux directeurs des banques centrales a fortement entraîné les taux à la hausse.

- **2023 : Un point de retournement global**

L'inflation mondiale décélèrerait en 2023 : Après une année 2022 placée sous le signe de la lutte contre l'inflation, 2023 devrait marquer un point d'inflexion.

Sur le front géopolitique, la guerre en Ukraine s'enliserait et durerait au-delà de 2023. Les sanctions en place contre la Russie seraient maintenues pendant plusieurs années. En Asie, dans un climat toujours tendu autour du statut de Taiwan, la Chine répèterait ses opérations militaires au large de l'île sans toutefois l'envahir.

De part et d'autre de l'Atlantique, la persistance de l'inflation, liée en partie à la bonne tenue du marché du travail et aux pressions salariales qui en découlent, ne permettrait pas aux banques centrales d'assouplir fortement leur politique monétaire en 2023. Afin de résorber l'inflation, ces dernières, devront freiner l'activité, jusqu'à la récession technique.

Ce ralentissement associé à une inflation toujours présente contraindra la capacité des ménages et des entreprises à consommer et investir.

Le contexte international et financier resterait donc globalement défavorable avec une croissance mondiale qui se dégradera significativement en 2023 pour atteindre 1,9%, suite aux resserrements monétaires mondiaux historiques en 2022. Sur l'année, la croissance américaine serait faible et en contraction en Zone euro et au Royaume-Uni.

A l'instar de la croissance, le commerce mondial marquerait le pas.

Dans ce contexte, le prix du baril de pétrole se stabiliserait à un niveau plus modéré. Les difficultés d'approvisionnement cesseraient sur fond de faible croissance du commerce mondial. En conséquence, les prix des matières premières seraient orientés à la baisse. Toutefois, la question de l'approvisionnement de l'Europe en gaz restera un enjeu de taille, alors que le continent devra à nouveau remplir ses réserves de gaz, cette fois-ci sans faire appel à la Russie.

Du côté des marchés financiers, 2023 devrait encore rimer avec incertitude. Après une année mouvementée, marquée par un retour de la volatilité et une baisse concomitante des indices actions et obligataires, le maintien de conditions de financement restrictives devrait limiter la capacité de rebond des marchés financiers. Les Banques centrales, tout en maintenant une posture restrictive sur l'année, stopperaient leurs hausses de taux rapidement en 2023 (taux pivot à 4,75% pour la Fed et 2,75% pour la BCE).

Du côté des taux long les taux européens resteront à des niveaux élevés, proches des plus hauts atteints en fin d'année 2022.

Côté Etats-Unis, le reflux progressif de l'inflation entraînant le retour des taux directeurs de la banque centrale vers un niveau neutre associé au ralentissement de l'activité devraient permettre une détente sur les taux longs américains. En particulier une dynamique d'activité économique décevante aurait également une incidence négative sur les taux des maturités les plus longues.

A terme, les taux long euros devraient suivre le mouvement, par effet de corrélation, mais avec retard.

2. Le contexte national

(Source économistes du Groupe Arkéa)

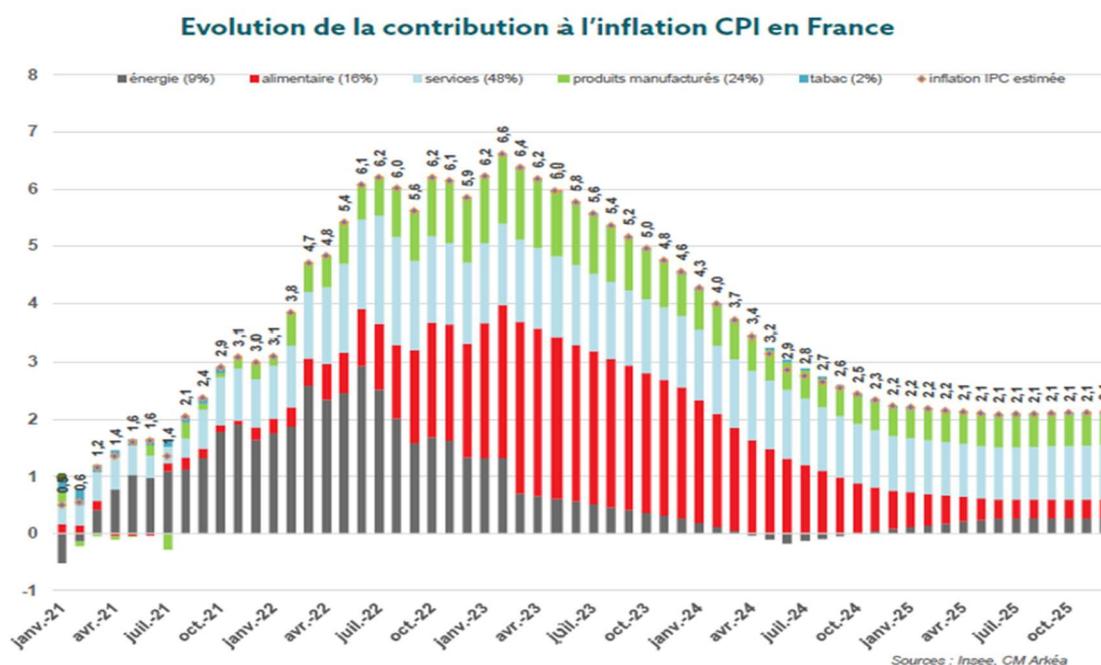
• Le choc inflationniste

En 2022, l'inflation en France aura été de 5,2%, au plus haut depuis 1985 (5,8%).

Le choc inflationniste a été moins important que dans le reste de la Zone euro, mais la dissipation partielle des dispositifs publics (suppression du dispositif d'urgence « ristourne à la pompe », mais prorogation du bouclier tarifaire) se traduirait en 2023 par une inflation plus persistante, avec un pic plus tardif (1er trimestre 2023, contre 4e trimestre 2022 pour la Zone euro) et un reflux plus lent.

Dès lors, après un pic lors des deux premiers mois de 2023, où l'inflation serait proche de 7%, son ralentissement est espéré à partir du mois de mars. Toutefois, celui-ci serait lent.

Fin 2023, l'inflation pourrait être de 4% (cf. graphique). Sur l'ensemble de 2023, les prix pourraient avoir progressés en moyenne de 5,7% (estimation Arkéa).



Graphique : Inflation annuelle en France par composante

La nouvelle accélération des prix attendue au cours des deux premiers mois de l'année plomberait le pouvoir d'achat et la confiance des ménages dans un contexte social tendu. En parallèle, le ralentissement de la demande et la hausse des coûts de production pèseraient sur les entreprises françaises et les défaillances poursuivraient leur rebond (70 000 en 2023 après 42 500 en 2022 contre 57 000 en moyenne sur la période 2015-2019).

Finalement, le PIB français fléchirait au 1^{er} semestre 2023 (après -0,3% attendu au 4^{ème} trimestre 2022) avant de rebondir pendant l'été. Comme pour la Zone euro, la problématique énergétique resurgirait dès l'automne et certains secteurs industriels énergivores pourraient de nouveau souffrir au 4^{ème} trimestre 2023, contribuant à un nouveau fléchissement de l'économie.

- **L'évolution des taux d'intérêts**

Du côté des marchés obligataires, on peut estimer que les taux européens resteront à des niveaux élevés, proches des plus hauts atteints en fin d'année 2022. La politique de réduction du bilan de la BCE, couplée à une hausse des besoins de financement des Etats, maintiendrait les taux souverains sous pression. Les pays dits périphériques, à l'image de l'Italie, risquent d'être plus affectés par ce déséquilibre entre offre et demande de dette publique. Toutefois, les différents garde-fous mis en place par les autorités européennes permettront d'éviter une véritable fragmentation des marchés européens.

Côté Etats-Unis, les attentes du retour des taux Feds funds vers un niveau neutre, le ralentissement de l'activité et le reflux progressif de l'inflation devraient permettre une détente sur les taux longs américains, malgré la poursuite de la réduction du bilan de la Fed.

3. Les mesures de la Loi de Finances pour 2023 pour les collectivités

- **Fiscalité locale**

L'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases qui avait été envisagée pour la taxe foncière n'a pas été retenue par le gouvernement. La revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

L'actualisation des valeurs locatives a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient facultatif.

- **Dotations de l'Etat**

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€ afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mis en place sur quatre années.

- **Aides**

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie. Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques et a été élargi.

Le « filet de sécurité »

Soutien de l'État permet à des collectivités en difficulté pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses. En 2022, 5 communes finistériennes ont bénéficié de ce dispositif dont. En 2023 le bénéfice est élargi aux collectivités dont l'épargne brute a baissé de plus de 15% en 2023 (contre 25%). Le soutien consenti VISE la progression des dépenses d'énergie.

Le bouclier tarifaire

Mis en place en 2022 et maintenu en 2023, il bénéficie aux collectivités de moins de 10 employés avec moins de 2 millions d'euros de budget et éligibles au tarif réglementé de vente. Landéda n'est éligible à aucun de ces dispositifs

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » doté de 2 milliards d'euros est mis en place (environ 84 millions d'euros pour la Bretagne). Peuvent y prétendre les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité ; les préfets ont pour objectif de tenir compte « du caractère écologique des projets pour la fixation des taux de subvention. »

Le fond vert vise un triple objectif :

- Renforcer la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, soutien au tri à la source et à la valorisation des bio déchets ;
- Adapter les territoires au changement climatique : recul du trait de côte, prévention des inondations et incendies de forêt, fond de renaturation des villes ;
- Améliorer le cadre de vie avec le déploiement des zones à faibles émissions mobilités, le développement du covoiturage, le recyclage des friches et l'appui en ingénierie.

- **Mini-réforme des indicateurs**

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise à tirer les conséquences du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Nous ignorons actuellement quelle en sera l'incidence sur la DGF perçue par la commune.

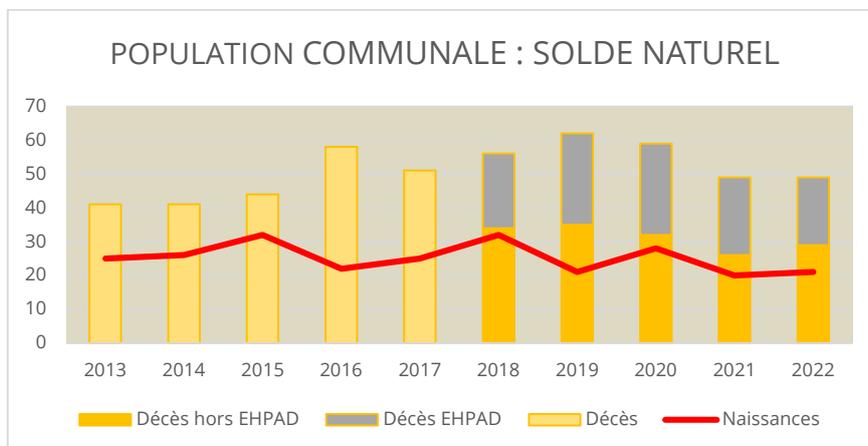
4. Le contexte communal

• La population municipale

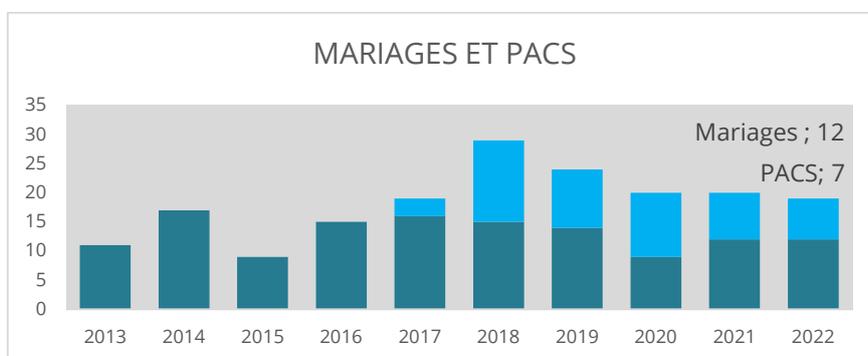
Le solde naturel de la population communale reste négatif.

La dynamique de la population communale passe donc :

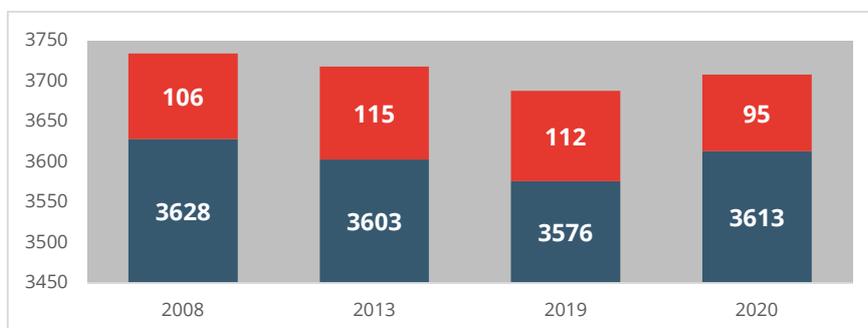
- Par l'arrivée de nouveaux résidents ;
- Par l'installation de jeunes ménages.



Le nombre de mariages et de Pacs est un indicateur de la dynamique prévisible de la population communale.



La population légale au 1^{er} janvier 2023 selon l'INSEE est de 3 708 habitants (3613 population municipale et 95 comptée à part)



Population au 01/01/2020 en vigueur à compter du 01/01/2023

Dans le recensement la « population comptée à part », désigne les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (notamment les étudiants).

• L'urbanisme

Chiffres 2022			
Déclaration d'intention d'aliéner	37	Déclaration préalable	160
Permis d'aménager	6	PC - Résidence principale	45
Permis de démolir	1	PC - Résidence secondaire	9
Certificat d'urbanisme	134	PC - Divers	10

- **La mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57**

Le Conseil municipal a fait le choix, le 12 Décembre 2022, d'un passage à la nomenclature M57 au 1er Janvier 2023 et a adopté le règlement budgétaire et financier accompagnant cette mise en place.

Le choix d'une nomenclature stratégique : pour plus de lisibilité des opérations menées, la commune fait le choix d'une nomenclature par politiques publiques, sous programmes et opérations ;

Le choix de la pluri annualité : la section d'investissement sera désormais présentée sous forme d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et la section de fonctionnement sous forme d'autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) à l'exception des frais de personnel et des subventions versées à des organismes privés auxquels les AE ne peuvent s'appliquer.

Chaque autorisation constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des charges ou de l'investissement concerné. Assortie d'un échéancier de paiements de portée pluriannuelle, elle permet de prévoir le montant des paiements sur l'année en cours et les années futures.

Les orientations budgétaires définies ont ainsi vocation à être mises en œuvre dans la durée.

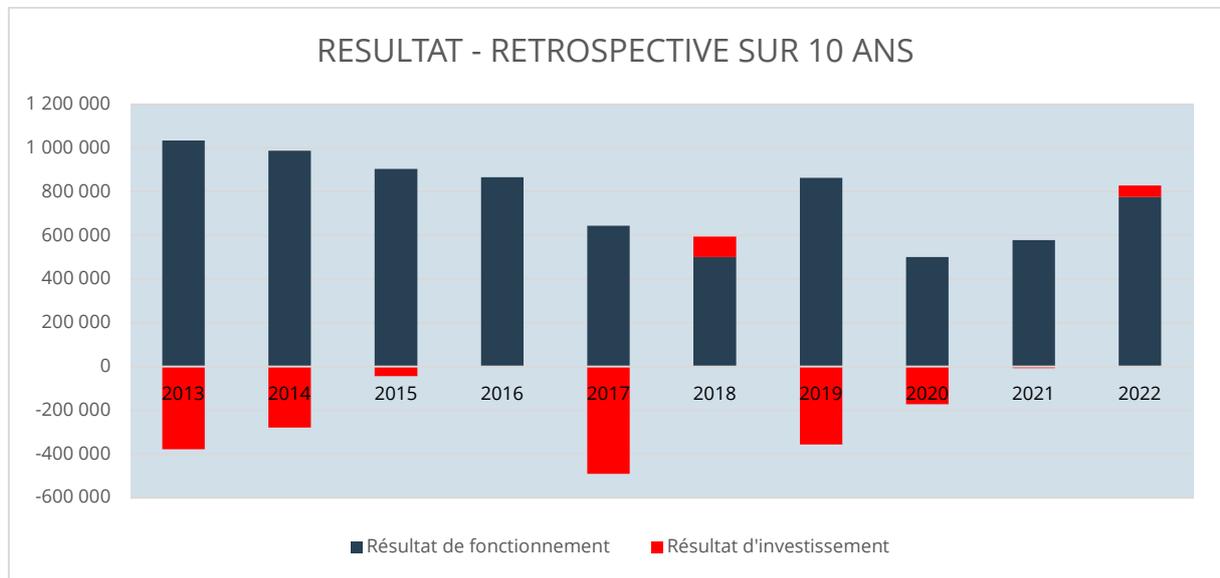
.

• Analyse rétrospective sur 10 ans

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
002 - Résultat de fonctt reporté						227 673,76				570 700
013 - Atténuations de charges	34 131	41 321	58 310	44 090	14 036	15 398	29 611	28 156	146 746	138 496
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	115 552	108 342	126 341	175 057	135 999	86 153	91 770	84 022	171 784	229 739,02
73 - Impôts et taxes	1 447 424	1 527 697	1 569 593	1 590 226	1 639 331	1 719 567	1 988 839	1 918 577	2 148 525	2 349 743,03
74 - Dotations, subv et particip.	1 061 139	1 059 145	1 012 176	1 202 356	1 147 622	1 093 576	1 070 771	1 137 253	1 145 312	1 247 752,22
75 - Autres prod de gest. courante	123 724	86 050	30 057	131 949	75 589	85 710	82 598	43 250	64 869	38 797,59
76 - Produits financiers	1	-	-	-	-	-	-	-	0	0,35
77 - Produits exceptionnels	6 919	11 785	6 192	83 303	500	39 139	14 487	26 039	59 738	488 093,68
RECETTES REELLES DE FONCTT	2 788 890	2 834 341	2 802 669	3 226 981	3 013 077	3 267 215,75	3 278 077	3 237 297	3 736 975	4 492 622,23
042 Op d'ordre de transf entre sect	251	7 946	46 281	1 019	32 800	3 444	30 939	9 560	10 504	38 712,97
TOTAL DES RECETTES	2 789 140,53	2 842 286,96	2 848 949,78	3 227 999,70	3 045 877,16	3 270 659,69	3 309 016	3 246 857	3 747 479	4 531 335,20
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
002 - Résultat de fonctt reporté						164 561				-
011 - Charges à caractère général	627 948	785 866	792 589	938 309	891 425	857 817	916 055	993 983	977 588	1 230 848,36
012 - Ch de personnel et frais ass	871 990	866 608	1 008 104	1 174 884	1 282 929	1 243 716	1 315 697	1 535 443	1 756 170	1 940 025,00
014 - Atténuations de produits	47 881	43 891	51 871	47 881	47 881	47 881	58 138	119 002	76 220	183 646,00
65 - Autres charges de gest courante	307 621	325 204	366 966	366 633	406 810	425 761	397 446	293 676	362 082	358 236,60
66 - Charges financières	48 400	36 026	34 852	29 945	37 634	22 835	34 969	42 577	37 740	41 574,82
67 - Charges exceptionnelles	1 585	376	-	-	147	228 453	52	1 000	223	3 714,22
DEPENSES REELLES DE FONCTT	1 905 425,58	2 057 970,01	2 254 381,39	2 557 651,61	2 666 826,75	2 991 024,08	2 722 357,15	3 210 022	3 210 022	3 758 045
042 -Op d'ordre de transf entre sect	100 684,41	131 229,45	159 242,23	209 383,90	201 159,15	222 708,16	223 891,95	266 444,00	287 650	670 371,28
TOTAL DES DEPENSES	2 006 109,99	2 189 199,46	2 413 623,62	2 767 035,51	2 867 985,90	3 213 732,24	2 946 249,10	3 497 672	3 497 672	4 428 416,28
RESULTAT DE L'ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'année	783 030,54	653 087,50	435 326,16	460 964,19	177 891,26	56 927,45	362 766,78	-5 264,41	249 806,82	102 918,92
Report année précédente	251 339,82	334 370,36	469 416,52	404 742,68	465 706,87	443 598,13	500 525,00	505 987,00	327 941,91	570 699,84
RESULTAT TOTAL	1 034 370,36	987 457,86	904 742,68	865 706,87	643 598,13	500 525,58	863 291,78	500 722,36	577 748,73	673 618,76

III. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET RESULTAT

1. Résultat – rétrospective.



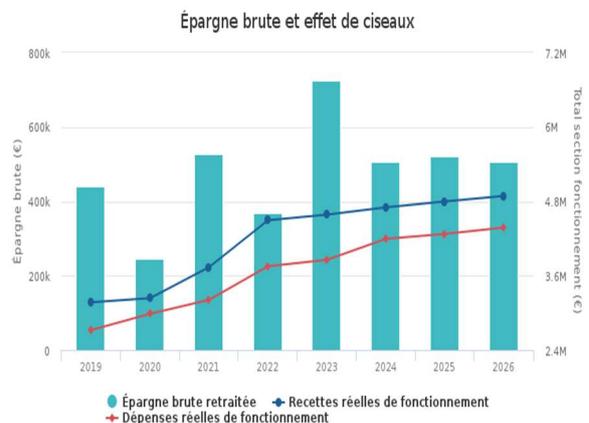
2. Capacité d'autofinancement

- **Épargne brute et épargne nette**

L'épargne brute : une Collectivité est considérée en situation de déséquilibre budgétaire si son montant d'épargne brute couplé à ses autres recettes propres d'investissement sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

L'épargne brute, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (courbe bleue) et les dépenses réelles de fonctionnement (courbe rouge). Plus les deux courbes sont éloignées, plus la collectivité dégage de l'autofinancement. A l'inverse lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet de ciseaux » qui en résulte risque de conduire une collectivité à l'insolvabilité puisqu'en ne dégageant plus d'épargne brute elle ne serait plus en capacité de rembourser sa dette ni d'autofinancer ses investissements.



Source SIMCO

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) auquel il a été retraité le montant du capital de la dette remboursé par la Collectivité sur l'exercice.

La Capacité d'autofinancement (CAF) mesure

- la capacité de la commune à financer ses dépenses courantes et la charge de sa dette ;
- le reliquat disponible pour autofinancer ses investissements.

L'épargne de gestion (EG) représente : l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (chapitre 66).

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une collectivité dans son fonctionnement quotidien.

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante ; elle est, bien évidemment à examiner au regard des arbitrages de dépenses et de recettes de la commune.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 736 972	4 494 485	4 585 557	4 702 585	4 797 982	4 886 735
<i>Dont Produits de cessions</i>	0	373 136	3 700	2 712	3 616	3 343
Dépenses réelles de fonctionnement	3 210 021	3 751 916	3 865 854	4 203 954	4 282 853	4 385 253
Epargne Brute	526 951	369 433	716 003	495 919	511 513	498 139
Amortissement du capital de la dette	228 299	226 848	227 214	241 837	197 721	214 770
Epargne Nette	298 652	142 585	488 790	254 082	313 791	283 369

(tableau retraité pour y intégrer les emprunts réalisés fin 2022)

3. Les recettes de la commune : état des lieux et perspectives

Les recettes de la commune dépendent en partie des choix et arbitrages de la collectivité en matière notamment de tarifs communaux et de fiscalité. Les chiffres extraits du logiciel SIMCO et repris ci-après ne sont que des projections de la situation actuelle ; ils doivent être considérés avec prudence.

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023
Impôts / taxes	1 918 577 €	2 148 525 €	2 349 746 €	2 834 160 €	20,62 %
Dotations, Subventions ou participations	1 137 253 €	1 145 312 €	1 247 752 €	1 300 148 €	4,2 %
Autres Recettes d'exploitation	155 428 €	421 382 €	408 894 €	428 399 €	4,77 %
Produits Exceptionnels	26 039 €	21 753 €	488 093 €	22 850 €	-95,32 %
Total Recettes de fonctionnement	3 237 297 €	3 736 972 €	4 494 485 €	4 585 557 €	2,03 %
<i>Évolution en %</i>	2,11 %	15,43 %	20,27 %	2,03 %	-

- **La fiscalité**

- La revalorisation des bases d'imposition

Depuis 2018, la revalorisation des bases locatives ne relève plus de la loi de finances annuelle mais évolue en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui a progressé de 7,1% sur un an.

Nos bases locatives, et donc le produit des impôts locaux à taux inchangé, augmenteront donc du même niveau en 2023.

- Les taux d'imposition

Les taux d'imposition sont fixés chaque année par le Conseil Municipal dans les conditions et limites exposées ci-après.

- Les règles de lien entre les impôts locaux

Un éventuel changement dans les règles de lien entre les taux des taxes locales avait été évoqué fin 2022. Pour 2023, il semble que cela ne soit pas à l'ordre du jour. Ces règles sont globalement les suivantes :

- La commune peut augmenter librement son taux de Foncier Bâti (FB) sans contraintes autres que le respect des taux plafonds ;
- Elle ne peut pas augmenter son taux de Foncier non bâti (FNB) plus fortement que son taux de FB

- Elle ne peut augmenter son taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires plus fortement que son taux de FB ou que le taux moyen pondéré de ses deux taxes foncières si son augmentation est plus faible que celle du seul FB
- La majoration de la taxation des résidences secondaires

Les villes en « zone tendue » où la demande de logements est importante au regard de l'offre peuvent majorer la taxation des résidences secondaires. La réglementation les limitait aux zones d'urbanisation de plus de 50 000 habitants que listait un décret de 2013.

La loi de Finances pour 2023 a supprimé cette limite et la parution d'un décret élargissant cette possibilité à 5000 nouvelles communes, notamment littorales avait été annoncée.

Le ministère du logement annonce que sa publication est reportée ; il est désormais annoncé « *d'ici la fin du printemps afin de permettre aux communes entrantes de délibérer avant le 1er octobre pour majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter des impositions de l'année prochaine* ».

Il semblerait qu'aucune commune bretonne ne figurerait dans le projet actuel de décret.

- **La dotation globale de fonctionnement**

La loi de finances pour 2022 a adapté l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028.

L'effet de cette réforme sur la dotation de péréquation dont bénéficie Landéda n'est pas connue à ce jour.

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

ÉVOLUTION DES MONTANTS DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023
Dotation forfaitaire	426 867 €	427 129 €	428 002 €	445 122 €	4 %
Dotation Nationale de Péréquation	138 886 €	128 384 €	135 727 €	134 921 €	-0,59 %
Dotation de Solidarité Rurale	397 785 €	417 463 €	457 644 €	475 950 €	- %
TOTAL DGF	963 538 €	972 976 €	1 021 373 €	1 055 993 €	3,39 %

- **Les recettes de gestion**

Les recettes de gestion de la collectivité représentent la somme des produits des services du domaine et ventes (§ 70) et des autres produits de gestion courante (§75). Elles dépendent fortement des orientations et des choix de la commune.

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit des services, du domaine et ventes	171 783	231 601	241 039	247 787	253 238	258 305
Autres recettes de gestion courante (€)	102 853	38 797	40 614	41 751	42 670	43 524
Total recettes de gestion (€)	274 636	270 398	281 653	289 538	295 908	301 829

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	74 952 €	75 322 €	72 118 €	156 079 €	116,42 %
Solde FPIC	74 952 €	75 322 €	72 118 €	156 079 €	116,42 %

- **La Dotation de solidarité communautaire**

La dotation de solidarité communautaire ne devrait pas être modifiée.

4. Les charges de la commune : état des lieux et perspectives

Les charges de la commune dépendent des choix et arbitrages de la collectivité en matière notamment de service à la population, d'entretien du cadre de vie et de développement de projets. Les chiffres extraits du logiciel SIMCO et reprises ci-après ne sont que des projections de la situation actuelle ; ils doivent être considérés avec prudence.

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023
Charges de gestion	1 287 608 €	1 339 669 €	1 588 575 €	1 667 879 €	4,99 %
Charges de personnel	1 535 443 €	1 756 169 €	1 940 025 €	2 027 714 €	4,52 %
Atténuation de produits	119 002 €	76 220 €	183 646 €	129 970 €	-29,23 %
Charges financières	42 577 €	37 740 €	35 956 €	45 769 €	27,29%

Autres dépenses	0 €	223 €	3 714 €	105 €	-97,17 %
Total Dépenses de fonctionnement	2 984 630 €	3 210 021 €	3 751 916 €	3 871 437 €	2,78 %
Évolution en %	9,65 %	7,55 %	16,88 %	-	-

(tableau retraité pour y intégrer les emprunts réalisés fin 2022)

- **Les dépenses de gestion**

Les dépenses de gestion comprennent les charges à caractère général (Chapitre 011) ainsi que les autres charges de gestion courante (Chapitre 65).

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (€)	977 587	1 230 338	1 296 153	1 332 445	1 342 901	1 369 759
Autres charges de gestion courante (€)	362 082	358 237	371 726	663 250	677 840	691 395
Total dépenses de gestion (€)	1 339 669	1 588 575	1 667 879	1 995 695	2 020 741	2 061 154

- **Les charges de personnel**

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rémunération titulaires (€)	681 698	704 068	735 892	760 279	780 890	800 491
Rémunération non titulaires (€)	242 255	339 324	354 661	366 415	376 348	385 794
Autres Dépenses (€)	832 216	896 633	937 161	968 221	994 473	1 019 437
Total dépenses de personnel (€)	1 756 169	1 940 025	2 027 714	2 094 915	2 151 711	2 205 722

- **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation ne devrait pas être modifiée.

IV. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

1. L'évolution de l'encours de dette

Nous indiquions dans le ROB 2022 que : « Le contexte est donc, en ce début 2022, favorable à la mise en place d'emprunts bonifiés ».

En cohérence, et pour conforter la trésorerie de la commune, deux emprunts ont été contracté fin 2022 auprès de la Banque des Territoires :

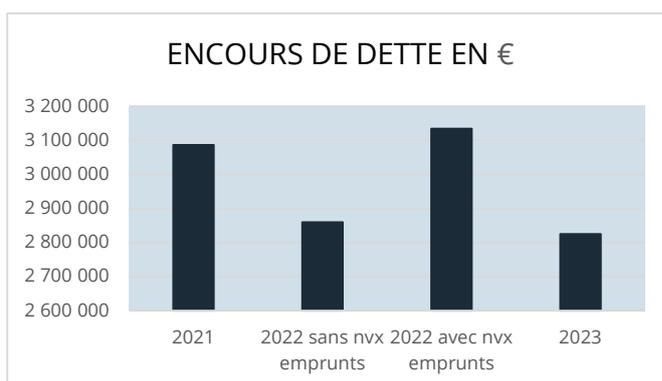
- 184 544 € à 3.25% trimestriel sur 25 ans.
- 90 000 € à Livret A + 1.43% sur 25 ans.

Le choix de la commune s'est porté sur la Banque des Territoires, marque de la Caisse de Dépôts et consignation, car elle est la seule à permettre la mise en place d'emprunts bonifiés tant sur le taux que sur la durée sur certaines thématiques (santé, éducation, relance verte, mobilités, etc.). A titre de comparaison le taux interbancaire, en ce début mars, sur la durée se situe autour des 3.30%. Les conditions d'emprunts réalisées en 2022 sont donc favorables tant sur le plan du taux que de la durée.

Sur 2022 l'encours de la dette aura été de 3 086 784 €.

Pour l'exercice 2023, l'endettement total de la commune sera de :

- 3 134 557 € en début d'exercice ;
- 2 824 453 € en fin d'année après amortissement du capital.



Les charges financières auront représenté 1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022. En 2023 elles totaliseront, avec les nouveaux emprunts 1,2% du total de dépenses de fonctionnement. Ce pourcentage en hausse reste modéré et confirme que les taux d'emprunts sur lesquels la communauté s'est positionnée sont très favorables.

En cohérence avec la mise en place d'emprunts long à 25 ans, il ressort que la maturité moyenne de l'ensemble de l'endettement est, en ce début 2023, de 7,1 années contre 6,8 début 2022. Bien qu'en hausse cette maturité reste raisonnable au regard de la durée des principaux investissements financés.

Il ressort de cette analyse qu'il serait possible de continuer à allonger la durée des emprunts mobilisés par la commune, sans mettre en danger la solvabilité de la commune, afin de bâtir une bonne adéquation entre financement et investissement.

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Emprunt Contracté	1 813 394 €		274 544 €		
Encours dette	3 315 083 €	3 086 784 €	3 134 557 €	2 824 453 €	-9,9%
Intérêt de la dette	42 632 €	43 317 €	38 791 €	45 769 €	18,0%
Capital Remboursé	196 734 €	228 300 €	226 771 €	227 304 €	0,2%
Annuité	239 366 €	271 617 €	265 562 €	273 073 €	2,8%

2. La solvabilité de la commune

- **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement constitue un ratio important pour le suivi de la solvabilité de la commune. Il est calculé comme étant le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Une limite est fixée à 12 ans (alerte à 10 ans), durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

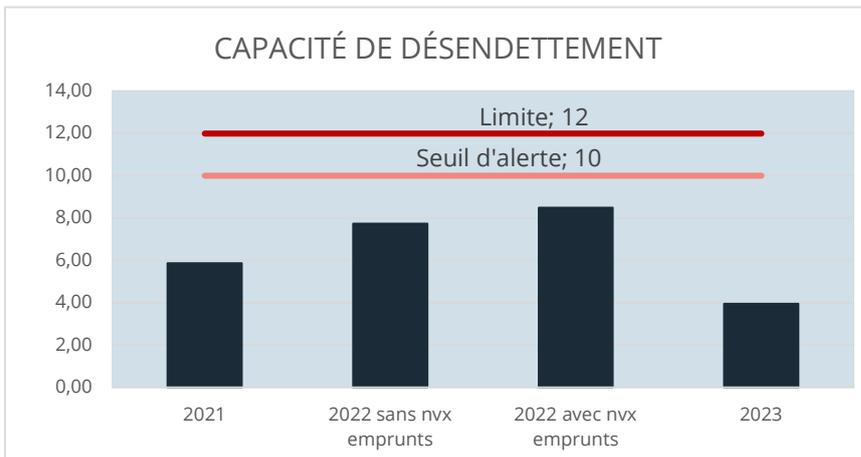
La limite de 12 ans peut donc être considéré comme un seuil critique à ne pas dépasser. Une alerte positionnée à 10 ans permet de sécuriser un non dépassement de la limite.

En 2019 une note de conjoncture de la Banque Postale situait aux alentours de 8 années la capacité de désendettement moyenne d'une commune Française. En 2021 une autre analyse donne 5,5 années (DGCL – Données DGFIP).

Comme le montre le graphique ci-dessous, pour la commune de Landéda, la capacité de désendettement au 31 décembre 2022 ressort à 7,74 années contre 5,86 fin 2021. La hausse est due à la baisse de l'épargne brute qui passe de 526 951 € fin 2021 à 369 433 € fin 2022 (baisse de 30%). Avec les emprunts contractés fin 2022 le ratio ressort, début 2023 à 8,48 années pour terminer l'exercice à 3,94 sur fond d'un presque doublement de l'épargne brute projetée pour 2023.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2022 ressort à 7,74 années contre 5,86 fin 2021.

La limite à 12 ans et le seuil d'alerte à 10 ans sont respectés.



V.LES RATIOS DE LA COMMUNE

Ratios / Année	Strate 2020	2020	2021	2022	2023
1 - DRF € / hab.	820	809,5	871,58	1 017,33	1 040,01
2 - Fiscalité directe € / hab.	477/621	442.23	500.14	543.82	562.53
3 - RRF € / hab.	1023	878,03	1 014,65	1 218,68	1 236,67
4 - Dép d'équipement € / hab.	294	614.39	302.36	261.94	0.0
5 - Dette / hab.	741	0	838,09	775,44	712,28
6 DGF / hab	153	261.33	264.18	276.94	284.79
7 - Dép de personnel / DRF	54	51,45 %	54,71 %	51,71 %	52,58 %
8 - CMPF		110.94 %	111.1 %	117.32 %	117.32 %
8 bis - CMPF élargi		-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	88	98,28 %	92,01 %	88,53 %	88,87 %
10 - Dép d'équipement / RRF	29	69,97 %	29,8 %	21,49 %	0 %
11 - Encours de la dette /RRF	72	0 %	82,6 %	68,68 %	61,59 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2020)

VI. DES ARBITRAGES A RENDRE

1. Le financement des politiques et du fonctionnement des services

La section de fonctionnement amène des arbitrages du point de vue de l'inflation que subira inévitablement le chapitre 11 « Charges à caractère général », avec l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation.

Pour rappel, à consommation constante,

- le coût de l'électricité passerait de 91 475 € à 225 138 € ;
- celui du gaz de 13 252 € à 60 063 €.

En parallèle et, par réciprocité, les coûts d'eau et d'assainissement vont augmenter.

Il faut également prendre en compte les augmentations liées à l'alimentation. Pour rappel, le prix du repas vendu par Lannilis augmente de 8%.

Afin de limiter l'impact sur les budgets, les services ont mis en place, en accord avec les élus, des mesures d'économies comme

- les cartes carburant pour la flotte communale ;
- la programmation ciblée pour le chauffage ;
- la réflexion autour de l'éclairage public : horaires et remplacement par des leds ;
- l'augmentation de la part de travaux en régie ;
- le regroupement, autant que possible, des activités afin de mieux gérer les bâtiments ;
- le travail pour proposer de nouveaux tarifs communaux.

2. La capacité d'investissement

• La capacité d'endettement

En vision projetée le tableau ci-dessous présente, année par année, jusqu'au 31 décembre 2026, la capacité de désendettement de la commune sur la base d'un scénario de levée supplémentaire d'un total d'emprunts de 2 M€ réparti sur 4 années d'ici à fin 2026 :

+ 200 000 € fin 2023 donc sur 2024.

+ 1 300 000 € fin 2024 donc sur l'ensemble de 2025.

+ 500 000 € fin 2025 donc sur l'ensemble de 2026.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 736 972	4 494 485	4 585 557	4 702 585	4 797 982	4 886 735
Dont Produits de cessions	0	373 136	3 700	2 712	3 616	3 343

Dépenses réelles de fonctionnement	3 210 021	3 751 916	3 865 854	4 212 732	4 348 488	4 471 309
Epargne Brute (€)	526 951	369 433	716 003	487 141	445 878	412 083
Taux d'épargne brute (%)	0	0	0	0	0	0
Amortissement du capital de la dette	228 299	226 848	227 214	201 447	231 582	261 374
Epargne Nette (€)	298 652	142 585	488 790	285 695	214 296	150 709
Encours Dette (€)	3 086 689	3 134 557	2 824 453	2 831 094	3 932 485	4 203 717
Capacité de désendettement	5,86	8,48	3,94	5,81	8,82	10,20
Encours Dette (€)				200 000	1 300 000	500 000

Avec ce scénario, le seuil d'alerte est légèrement dépassé en 2026 ce qui impliquera, hors nouveaux éléments, un gel des emprunts sur l'exercice suivant (2027).

Pour autant, quel que soit l'exercice, la limite de 12 années est respectée.

Avec ces éléments, Il est raisonnable de considérer que la commune conserve, jusqu'en 2026, une cible maximale de capacité d'emprunt additionnelle de 2 M€ à répartir sur 2024, 2025 et 2026 en phase avec les simulations réalisées lors du précédent exercice.

- **La capacité d'autofinancement par la section de fonctionnement**

- Prospective SIMCO
 - sans prise en compte des emprunts de fin 2022 ;
 - hors hypothèse d'un emprunt supplémentaire

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 736 972	4 494 485	4 585 557	4 702 585	4 797 982	4 886 735
Dont Produits de cessions	0	373 136	3 700	2 712	3 616	3 343
Dépenses réelles de fonctionnement	3 210 021	3 751 916	3 856 346	4 194 753	4 273 965	4 376 682
Epargne Brute (€)	526 951	369 433	725 511	505 120	520 401	506 710
Taux d'épargne brute (%)	14.1 %	8.22 %	15.82 %	10.74 %	10.85 %	10.37 %
Amortissement du capital de la dette	228 299	226 848	218 716	188 302	188 900	205 779
Epargne Nette (€)	298 652	142 585	506 795	316 818	331 501	300 931

- Prospective corrigée avec prise en compte des emprunts de fin 2022 et dans l'hypothèse des emprunts suivants : 100 K€ sur 2024 ; 1300 K€ sur 2025 ; 500 K€ sur 2026.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne Nette (€)	298 652	142 585	488 790	285 695	214 296	150 709

- **Recettes propres à la section d'investissement**

Le FCTVA

Sur les opérations d'investissement, la Commune récupère en année N+2 une partie de la TVA (16,404 %). Cette recette dépend du taux d'investissement de la Commune sur les antérieures.

	2023	2024
Chapitre 21	62 008	64 981
Chapitre 23	92 729	64 223
TOTAL Projeté	154 737	129 204

La taxe d'aménagement

C'est la taxe sur les constructions à la fois DP et PC délivrés sur la Commune. Au vu de la situation économique, il pourrait se produire une recette moindre pour les communes dans le contexte d'une augmentation des taux d'emprunt ne permettant pas à de futurs acquéreurs de construire sur la Commune.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	67 123	90 417	122 080	100 000	90 000	90 000	90 000

- **La capacité d'investissement prévisionnelle**

	2023	2024	2025	2026
Emprunts		200 000	1 300 000	500 000
Autofinancement	480 000	280 000	210 000	150 000
Recettes d'investissement	254 737	219 204	90 000	90 000
Capacité projetée	734 737	699 204	1 600 000	740 000

3. Les investissements à arbitrer

- Investissements engagés et investissements courants

Charge nette	2023	2024	2025	2026
Assainissement du camping municipal	63 363			
Matériel nautique	20 000	10 000		
Digues	26 816	14 000	26 320	-
Entretien et réparation voirie	150 000	150 000	150 000	150 000
Gestion des Eaux pluviales - Ar Stounek/Kroaz Ar Barz	185 000	-	-	-
Financement du CVL	233 500			
Travaux église	92 000			
Equipement des services	60 000	60 000	60 000	60 000
Petites opérations	15 160	33 760	27 444	28 223
Total	845 839	267 760	263 764	238 223

- Nouveaux projets

Charge nette	2023	2024	2025	2026
SILL	100 K€	100 K€		
Vill art BEL AIR	406 K€	406 K€	339 K€	339 K€
Am ^{gt} ZA BEL AIR				50 K€
Ste MARGUERITE	175 K€	200 K€		
SEMAPHORE	36 K€	10 K€	10 K€	
CTM	77 K€	1305 K€	111 K€	-214 K€
Amgt Ar PALUD Rte des Anges	8 K€	11 K€	7,6 K€	-1,5 K€
TROMENEC	6,3 K€	7,2 K€	6,4 K€	
Rev C. BOURG	9,9 K€	17 K€	-6 K€	0 K€
Rue de la Mairie	12 K€	130 K€	130 K€	
Sch MOBILITES D	71 K€	133 K€	104 K€	-
Effacement de réseaux	95 K€	50 K€	50 K€	50 K€
Lotisst comm	120 K€	120 K€	-139 K€	-139 K€
AAP Ar PALUD	-52,3 K€	-740 K€		
41 Ar Palud	2 K€	80 K€		
Bat de la MER				
SBC	100 K€	500 K€	984 K€	1318 K€
TOTAL	1 065,9 K€	1 829,2 K€	613 K€	84,5 K€

ANNEXE I

LES FICHES PROJET

431O12 - LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

442O12 - L'AMENAGEMENT DU VILLAGE ARTISANAL DE BEL AIR

442O13 - L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA ZA BEL AIR

542 - LE PROGRAMME DES BATIMENTS PATRIMONIAUX ET CULTUELS

542O12 - LA CHAPELLE SAINTE MARGUERITE

542O13 - LE SEMAPHORE

732O12 - LE DEPLACEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

741 - LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT ET DE L'ARRIERE PORT

741O11 - L' AMENAGEMENT AR PALUD - ROUTE DES ANGES

782O13 - LA CESSION DU 41 AR PALUD

782O12 - L'APPEL A PROJET AR PALUD

741O12 - LE PROJET TROMENEC

741O13 - LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG

751O12 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIRIE

754 - LE SCHEMA DE MOBILITES DOUCES

762 - EFFACEMENT DE RESEAUX

773O12 - LE PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

782O13 LE BATIMENT DE LA MER 311 AR PALUD

831 - LE SCHEMA DES INSTALLATIONS ET BATIMENTS COMMUNAUX

431012 - LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

La signalisation d'information locale de Landéda, désuète et dépareillée, n'est pas conforme aux normes départementales applicables depuis 2016. Un travail a été engagé avec le cabinet AMOS pour élaborer une signalisation locale claire, cohérente, esthétique et à la hauteur d'une station classée de tourisme.

La signalisation locale est un élément du cadre de vie, elle contribue à la vie économique et à l'accueil touristique.

Le projet a été élaboré et, suite à son report à plusieurs reprises, remis à jour. La prestation du cabinet AMOS a été acquittée. Reste à faire réaliser les panneaux et les poser.

Le projet participe :

- de la politique économique ;
- de la politique d'attractivité touristique ;
- de la politique de cadre de vie et d'aménagement.

Programme d'investissement

Nom	Signalétique locale
Domaine d'intervention	ACTION ECONOMIQUE
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	2 ans
Recettes du projet	32 808 €
Dépenses du projet	200 000 €
Charge nette	167 192 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	16 404	16 404
Dont FCTVA	0	0	0	16 404	16 404
Dépenses	0	100 000	100 000	0	0
Charge nette	0	100 000	100 000	0	0

442012 - L' AMENAGEMENT DU VILLAGE ARTISANAL DE BEL AIR

Le projet de réalisation d'un village artisanal impose de trouver une solution conciliant coût d'investissement et montant de location ou de vente.

Le projet participe de la politique économique de la commune.

Programme d'investissement

Nom	Aménagement du village artisanal
Domaine d'intervention	ACTION ECONOMIQUE
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	4 ans
Recettes du projet	266 012 €
Dépenses du projet	1 621 620 €
Charge nette	1 355 608 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	66 503	66 503
<i>Dont FCTVA</i>	0	0	0	66 503	66 503
Dépenses	0	405 405	405 405	405 405	405 405
Charge nette	0	405 405	405 405	338 902	338 902

442013 - L' AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA ZA BEL AIR

La finalisation et le développement de la zone artisanale de Bel Air constituent une priorité communale.

Le projet participe de la politique économique de la commune.

Programme d'investissement

Nom	Aménagement ZA Bel Air
Domaine d'intervention	ACTION ECONOMIQUE
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2026
Durée	2 ans
Recettes du projet	16 404 €
Dépenses du projet	100 000 €
Charge nette	83 596 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	0	0
<i>Dont FCTVA</i>	0	0	0	0	0
Dépenses	0	0	0	0	50 000
Charge nette	0	0	0	0	50 000

542 - LE PROGRAMME DES BATIMENTS PATRIMONIAUX ET CULTUELS

La commune s'est engagée depuis 2014 dans une démarche de valorisation de l'identité maritime de Landéda par la transmission et la mise en valeur de nos héritages bâtis. Elle bénéficie du label « Port d'Intérêt Patrimonial » depuis 2016.

Le projet 2021-2026 établi dans ce cadre a été élaboré par groupe de travail composé d'habitants, de passionnés du patrimoine, de membres d'associations, d'agents et d'élus ; il poursuit la démarche de valorisation du patrimoine bâti et l'étend au patrimoine non bâti : la vie des populations littorales, leurs savoir-faire et leurs traditions.

Le projet veut répondre à 4 enjeux : la préservation et la restauration du bâti, la cohésion sociale et la transmission des connaissances, l'enjeu environnemental, l'enjeu économique et touristique.

Le programme des bâtiments patrimoniaux et culturels s'inscrit dans le cadre de cette démarche. Il comporte deux aspects :

- Un programme d'investissement
- Et un projet de valorisation des bâtiments concernés.

Les priorités en ont été arrêtées par le Conseil Municipal sur la base d'une étude détaillée des coûts de restauration des bâtiments patrimoniaux (décision du 2 Juillet 2018). Ont été priorités les travaux de l'église, aujourd'hui pratiquement achevés, puis les travaux de rénovation de la chapelle Sainte Marguerite accompagnés de l'élaboration d'un projet culturel pour ce site.

542012 – LA CHAPELLE SAINTE MARGUERITE

L'attractivité déjà constatée à l'occasion des expositions de l'association Art dans les Chapelles a amené le Conseil Municipal à prioriser la valorisation de ce site.

La restauration vise à retrouver le cachet de l'édifice avec, pour point central, la création de nouveaux vitraux.

Le projet d'expositions et de conférences exploite les atouts de la chapelle : un lieu calme, inattendu, intimiste, propice à la découverte, intégré à son environnement dunaire immédiat. Il veut faire de la chapelle un lieu d'exposition, original et ludique pour attirer les jeunes, de conserver la possibilité d'y faire des concerts, de valoriser le patrimoine naturel en incitant à partir explorer les dunes à la découverte de la faune et la flore de la presqu'île, de retracer historiquement les pardons de la commune, les bénédictions de la mer, de mettre en valeur les bannières, les chants et les histoires des chapelles.

L'opération est appuyée par un appel aux dons de la commune et l'association Art dans les Chapelles sur le site de la Fondation du Patrimoine (actuellement 27 448 €)

Le projet participe

- de la politique de participation citoyenne (élaboration PIP et participation financière) ;
- de la politique de préservation du patrimoine bâti et du patrimoine culturel de la commune ;
- de la politique culturelle de la commune ;
- de la politique de transition écologique.

Ste Marguerite	AP	2023	2024
Dépenses	400 000 €	200 000 €	200 000 €
Subventions	Souscription : 25 000 €	25 000 €	

542013 – LE SEMAPHORE

L'espace du Sémaphore comporte :

- Une dimension culturelle : c'est un espace d'expositions estivales connu qui participe au rayonnement de la commune et à son attractivité touristique ;
- Une dimension ludique, touristique et récréative : le site remarquable est un lieu de promenade pour les habitants comme pour les touristes, il dispose d'un espace lui permettant d'accueillir des manifestations attirant un large public ;
- Une dimension horticole : inscrits au début des années 2000 dans l'opération « Terre d'Hortensias' » impulsée par la Communauté de communes pour promouvoir le tourisme en alliant horticulture et architecture dans le Pays des Abers, les jardins du Sémaphore sont aujourd'hui à repenser ;
- Une dimension historique et patrimoniale à préserver et mettre en valeur : élément majeur du patrimoine maritime bâti de la commune, il constitue un témoignage remarquable des conditions et moyens passés de la surveillance maritime. Il a été inscrit comme tel dans « La route des phares » valorisée par Brest Terres Océanes.

Comme tel, il bénéficie de subventions pour sa rénovation et ses aménagements extérieurs.

La rénovation vise l'isolation, l'éclairage et le chauffage ; les aménagements permettront la rénovation des toilettes publiques, du jardin, l'installation de jeux et de mobilier extérieur.

Le projet participe

- de la politique de préservation du patrimoine bâti de la commune (projet PIP 2021-2026) ;
- de la politique culturelle de la commune ;
- de la politique de transition écologique ;
- de la politique de cadre de vie ;
- de la politique économique et touristique.

Sémaphore	AP	2023	2024	2025
Dépenses	110 000	90 000 €	10 000 €	10 000 €
Subventions	Région 25 000	4 000 €		
	Départ ^t 40 000	40 000 €		
	Etat 10 800	10 800 €		

732012 - LE DEPLACEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le travail engagé a pour objet le déplacement du Centre technique municipal dans un bâtiment aux normes, sur le site de Bel Air, dans des conditions adaptées à la gestion du personnel communal qui y est affecté, au stockage du matériel et des matériaux.

Il libérera des espaces constructibles à Ker an Dudi et à Kergana

Le projet participe

- de la stratégie foncière et patrimoniale ;
- de la politique de services à la population ;
- de la politique de transition écologique ;
- de la politique de ressources humaines de la collectivité.

Programme d'investissement

Nom	Construction du centre technique municipal
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	3 ans
Recettes du projet	247 147 €
Dépenses du projet	1 506 630 €
Charge nette	1 259 483 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	12 631	214 119
Dont FCTVA	0	0	0	12 631	214 119
Dépenses	0	77 000	1 305 286	124 344	0
Charge nette	0	77 000	1 305 286	111 713	0

741 - LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT ET DE L'ARRIERE PORT

Réflexion à mener avec les autres acteurs du dossier : CCI, Pays des Abers, Département.

Le projet d'aménagement du port et de l'arrière-port regroupe actuellement plusieurs opérations :

- La participation communale pour la construction du CVL
- L'appel à projet sur les terrains Ar Palud
- L'aménagement de la route Ar Palud-Route des Anges
- La vente du 41 Ar Palud

Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- La dynamique économique sur le port de l'Aber-Wrac'h
- La sécurisation de la route pour la déambulation
- L'attractivité résidentielle, économique et touristique
- De la politique de santé des finances communales

Ce projet concourt également à la mise en œuvre du projet de territoire de la CCPA et du schéma de développement touristique intercommunal.

782011 – L' AMENAGEMENT AR PALUD – ROUTE DES ANGES

L'année 2023 sera consacrée au diagnostic avec une concertation des habitants afin de se projeter sur une réalisation de travaux pour cette portion en plusieurs tranches. La réalisation sera effective après la concrétisation des projets sur l'appel à projets Ar Palud et sur le devenir du bâtiment de la Mer.

Les années suivantes seront consacrées aux études d'aménagement de la voirie.

Ar Palud- Rte des Anges	AP	2023	2024	2025
Dépenses	26 460 €	7 980 €	10 860 €	7 620 €
Recettes				

782013 – LA CESSION DU 41 AR PALUD

41 AR PALUD	AP	2023		
Dépenses	2 000 €	2 000 €		
Recettes	Vente	100 000 €		

782012 – L'APPEL A PROJET AR PALUD

La Commune possède des terrains dans le quartier Ar Palud en entrée du port de l'Aber-Wrac'h. Le projet est d'utiliser ces terrains pour dynamiser l'entrée et la reconfigurer à la place de la friche aujourd'hui et de faire en second rideau une aire de stationnement. L'aire de stationnement a déjà été réalisée en 2022.

Programme d'investissement

Nom	Appel à Projet Ar PALUD
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	2 ans
Recettes du projet	789 000 €
Dépenses du projet	3 300 €
Charge nette	0 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	49 000	740 000	0	0
<i>Dont FCTVA</i>	0	0	0	0	0
Dépenses	0	3 300	0	0	0
Charge nette	0	0	0	0	0

741012 - LE PROJET TROMENEC

L'espace de Tromenec est caractérisé par une zone humide au cœur du site, des zones de prairie, des friches, des espaces boisés. Il intègre une partie de la zone de captage. Il comporte une chapelle classée. Il accueille un parcours sportif.

La municipalité souhaite la mise en valeur de ce site en intégrant ces trois dimensions :

- le volet environnemental et la protection de la biodiversité qu'il abrite (un travail a été réalisé sur ce point en 2019 avec les étudiants en master Gestion et Conservation de la Biodiversité à l'Université de Bretagne Occidentale de l'association Broussailles) ;
- le volet historique et culturel ;
- et le volet ludique et sportif.

L'arbitrage proposé concerne ce dernier volet : le programme en cours d'élaboration comporte un parcours enfants, un parcours adapté aux personnes à mobilité réduite et le développement du parcours sportif dans une liaison bois-port.

Le projet participe :

- de la politique d'aménagement ;
- de la politique de cadre de vie ;
- de la politique touristique ;
- de la politique enfance-jeunesse.

Programme d'investissement

Nom	Aménagement du bois de Troménec
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	3 ans
Recettes du projet	3 425 €
Dépenses du projet	20 880 €
Charge nette	17 455 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	1 033	1 181
Dont FCTVA	0	0	0	1 033	1 181
Dépenses	0	6 300	7 200	7 380	0
Charge nette	0	6 300	7 200	6 347	0

741013 - LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Les petites villes rurales sont exposées à une perte d'activité se traduisant par la fermeture des commerces et l'appauvrissement des services au public, par des taux élevés de logements vacants, par la disparition de la dynamique communale. La commune s'est engagée dans une démarche de revitalisation du Centre bourg.

Il paraît nécessaire d'engager une réflexion sur le bourg de la commune dans la même perspective que des communes de la CCPA qui sont « petites villes de demain »

- dans la perspective de l'évolution de la législation en matière d'urbanisme et notamment par rapport au zéro artificialisation nette,
- dans le cadre des mobilités douces et de la déambulation sécurisée dans le bourg
- et afin de redéfinir les espaces publics,

Le projet est à définir dans le cadre de la stratégie foncière et patrimoniale

Landéda a obtenu un financement de la CCPA sur ce dossier dans le cadre des fonds concours des communes de l'EPCI qui ne sont pas petites villes de demain.

Le projet participe

- de la politique d'attractivité résidentielle ;
- de la politique de cadre de vie.

Programme d'investissement

Nom	Redynamisation du centre bourg
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	3 ans
Recettes du projet	21 047 €
Dépenses du projet	36 864 €
Charge nette	15 817 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	16 614	2 691
Dont FCTVA	0	0	0	1 614	2 691
Dépenses	0	9 840	16 404	10 620	0
Charge nette	0	9 840	16 404	0	0

751012 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIRIE

Suite aux travaux de réfection de l'adduction d'eau potable par la CCPA, il devient nécessaire techniquement de réaliser un aménagement d'entrée de bourg allant de la place de l'Europe au croisement de Street Kichen, dans un premier temps ; en effet, le tapis de roulement se dégrade. Deux possibilités s'offrent à nous :

- Un aménagement global pour sécuriser la voie et réduire la vitesse ;
- Attendre pour réaliser cet aménagement par des « rustines » tous les ans.

Rue de la Mairie	AP	2023	2024	2025
Dépenses	350 000 €	11 760 €	169 120	169 120
Subventions	Départ ^t 80 000		40 000	40 000

754 - LE SCHEMA DE MOBILITES DOUCES

Le programme « mobilités douces » mené par la commune se déroule, pour le volet communal, suivant la feuille de route et dans le cadre de l'enveloppe validée par le Conseil Municipal le 14 Décembre 2020. Il comporte, pour 2023, outre les actions de communication et d'accompagnement au changement de pratiques, les investissements suivants :

- Une aire technique sur le port de l'Aber Wrac'h permettant la petite réparation, l'entretien des vélos et le parking sécurisé des vélos. Aujourd'hui presque achevé, l'aménagement de cet espace a bénéficié de fortes subventions ;
- Un ensemble d'arceaux sur le domaine littoral et en zone urbaine en cours d'acquisition et de pose ;
- Le développement des Ribinou qui sont des infrastructures réalisant des continuités de déplacement sécurisées permettant de relier progressivement toutes les polarités de la commune au centre bourg.

Chaque Ribine se décompose en :

- o chemins ruraux stabilisés ou tassés pour permettre le passage des piétons, vélos et trottinettes et
- o routes partagées et/ou pistes cyclables identifiées par des marquages au sol, une signalisation adaptée et/ou un jalonnement directionnel.

Le projet participe :

- De la politique d'attractivité résidentielle ;
- De la politique de transition écologique.
- De la politique de sécurité de déplacements ;
- De la politique de cadre de vie et d'aménagement ;
- De la politique sport santé, santé et qualité de vie ;
- De la politique économique et touristique.

Le programme « mobilités douces » intercommunal est développé en lien avec les communes limitrophes ainsi qu'avec la CCPA Pays des Abers. Ce volet s'articule autour de deux axes :

- Déploiement du schéma directeur intercommunal défini en 2022 ;
- Actions de promotions du covoiturage et des transports collectifs.

Montants HT avant subventions		2021	2022	2023	2024	2025
Total		63,550 €	264,056 €	70,993 €	132,977 €	103,990 €
Developpement des Ribines	Voies vertes, marquage et signalisations Sens interdit des anges et carrefour hollandais	44,384 € 17,167 €	29,183 € 48,996 €	29,024 €	34,106 €	60,212 €
Autres infras de mobilités	Jalonnements directionnel			16,667 €	16,667 €	16,667 €
	Arceaux de stationnement			15,848 €	14,095 €	13,657 €
Equipements techniques	Station technique et box sécurisés		184,376 €		49,600 €	
	Covoiturage à Mezglaz				1,920 €	
Animation	Elaboration de plaquettes			1,000 €	1,000 €	1,000 €
	Animations dont soutien association	2,000 €	1,500 €	2,000 €	2,500 €	2,000 €
	Communication Covoiturage et autres				1,000 €	1,000 €

Total HT avant subventions dont impact de 10% sur les services 635,565 €

Subventions touchées, à recevoir et visées 340,384 €

Reste à charge global (consommation de la cible budgétaire) 295,180 €

Reste à charge (cible budgétaire) en moyenne annuelle 59,036 €

Rappel de la cible budgétaire validée en conseil municipal le 14 décembre 2020 336,782 €

762 - EFFACEMENT DE RESEAUX

Effacement de réseaux	AP	2023	2024	2025
Dépenses	195 000 €	95 000 €	50 000	50 000

POINT SUR LES CONVENTIONS AVEC LE SDEF

Délibération	Date délibération	Montant validé			TOTAL	Réalisé			TOTAL	Reste à réaliser			TOTAL
		ER	EP	FT		ER	EP	FT		ER	EP	FT	
Extension EP aire cyclable	Sept 22	-	23 661,80	-	23 661,80				-	-	23 661,80	-	23 661,80
Effacement Kroaz Uhella - Ar Stouk	Déc -21	-	13 405,53	50 131,75	63 537,28	6 708,59	20 052,70		26 761,29	-	6 696,94	30 079,05	36 775,99
Fourreau BT EP FT en attente Ar Stouk	Juin-21	14 800,00	3 250,80	8 660,00	26 710,80				-	14 800,00	3 250,80	8 660,00	26 710,80
Effacement Kervihan	Nov-20	-	-	3 846,35	3 846,35		3 464,69		3 464,69	-	-	-	-
Effacement Kerenog	Nov-20	-	-	16 228,97	16 228,97		13 207,59		13 207,59	-	-	-	-
Eclairage public à la Tour Noire	Juin-20	-	6 340,66	-	6 340,66	5 320,45			5 320,45	-	-	-	-
Enfouissement lignes Kerivin	Juin-20	-	4 850,34	8 394,08	13 244,42	3 272,04	6 174,00		9 446,04	-	-	-	-
Enfouissement réseaux Chemin de Bellevue	Sept-19	-	9 334,81	13 896,58	23 231,39	5 723,87	8 497,75		14 221,62	-	-	-	-
Enfouissement des réseaux Ar Palud	Sept -19		12 483,17	18 918,12	31 401,29	4 992,65	17 737,54		22 730,19	-	7 490,52	-	7 490,52
Déplacement point EP Keruhelgwenn	Août-19	-	2 374,05	-	2 374,05	2 246,66			2 246,66	-	-	-	-
Rénovation armoires électriques EP	Juillet-19	-	12 027,87	-	12 027,87	11 321,79			11 321,79	-	-	-	-
EP cheminement doux VC3	Mai-19	-	23 232,81	-	23 232,81	23 039,80			23 039,80	-	-	-	-
Total		14 800,00	110 961,84	120 075,85	245 837,69	-	62 625,85	69 134,27	131 760,12	14 800,00	41 100,06	38 739,05	94 639,11

Opérations soldées

773012 - LE PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

La presse locale se faisait récemment l'écho, relayant le rapport des notaires du Finistère sur la conjoncture immobilière de 2022, de la hausse importante des prix de l'immobilier dans les communes littorales. Landéda y est identifiée comme une des communes où le prix de l'immobilier est le plus élevé. Cette situation compromet l'objectif d'attirer de jeunes ménages : quelle que soit la politique d'attractivité résidentielle, Landéda n'accueillera pas de jeunes ménages si l'offre immobilière ne leur permet pas de s'y installer.

La municipalité envisage de réaliser un lotissement communal réservé aux primo accédants. Du foncier communal pourrait être mobilisé pour cette opération.

Le projet participe

- De la politique d'attractivité résidentielle

Programme d'investissement

Nom	Création d'un lotissement communal
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	4 ans
Recettes du projet	558 740 €
Dépenses du projet	480 000 €
Charge nette	0 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	259 685	259 685
Dont FCTVA	0	0	0	19 685	19 685
Dépenses	0	120 000	120 000	120 000	120 000
Charge nette	0	120 000	120 000	0	0

782011 LE BATIMENT DE LA MER 311 AR PALUD

La commune doit répondre à la question du devenir du bâtiment de la mer qui hébergeait antérieurement l'UCPA.

- Ses atouts : un ensemble de 3 bâtiments situés sur le port offrant salles de réunion, espaces de cuisine et restauration professionnels, bureaux et espaces de stockages, grandes possibilités d'hébergement, ...
- Ses handicaps structurels : des bâtiments vieillissants, très mal isolés, de conception ancienne pour le bâtiment B. Les coûts d'investissement nécessaires à en refaire un ERP seraient très importants. Les coûts pour exploiter les possibilités d'hébergement sont disproportionnés avec les recettes possibles. L'UCPA avait fait chiffrer les travaux devant être engagés pour une remise aux normes et le maintien de l'activité : fourchette entre 1 600 000 et 2 600 000.

Un port est avant tout un lieu d'activité économique. Ce bâtiment a vocation à participer à la dynamique économique locale en permettant le développement de commerces, d'activités nautiques, de plaisance et touristiques. En sélectionnant les acquéreurs en fonction de la cohérence du projet proposé avec les objectifs de la commune sur le port la réalisation d'une vente participerait à ce dynamisme.

Le produit de la vente permettrait en outre à la commune d'envisager des investissements dans la rénovation des bâtiments scolaires et patrimoniaux.

Le projet de vente participe :

- de la dynamique économique ;
- de la politique de santé des finances communales.

Programme d'investissement

Nom	Centre de la Mer
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	3 ans
Recettes du projet	
Dépenses du projet	42 195 €
Charge nette	0 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	1 600 000	0
Dont FCTVA	0	0	0	0	0
Dépenses	0	30 840	11 355	0	0
Charge nette	0	30 840	11 355	0	0

831 - LE SCHEMA DES INSTALLATIONS ET BATIMENTS COMMUNAUX

La commune compte des bâtiments vieillissants : leur construction s'est révélée souvent insuffisamment qualitative, ils portent la trace d'un entretien insuffisant pendant de nombreuses années. Enfin les attentes, notamment en matière d'isolation, ont changé ainsi que les coûts de fonctionnement induits.

Le travail engagé a pour objet la réhabilitation le renouvellement des installations et bâtiments communaux mis à disposition des associations et des bâtiments scolaires : écoles maternelle et élémentaire, Kervigorn, Streat Kichen, stade de Rosvenny.

Il vise à répondre aux attentes des associations et des habitants par une remise à niveau et une mutualisation des espaces. Il doit permettre de diminuer les coûts de fonctionnement et notamment économiser les ressources énergétiques. La totalité de la réhabilitation a vocation à s'étendre sur plusieurs années et au-delà du mandat.

Reste à intervenir une priorisation des actions qui sera réalisée en Commission Pleinière. L'arbitrage proposé vise à définir une enveloppe dans le cadre de laquelle s'inscriront les actions prioritaires pour une première tranche de 3 ans.

Le projet participe

- de la stratégie foncière et patrimoniale ;
- de la politique de services à la population ;
- de la politique de transition écologique.

Programme d'investissement

Nom	Schéma des bâtiments communaux
Domaine d'intervention	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Taux de FCTVA	16,404 %
Perception	Année n+2
Date de départ	2023
Durée	4 ans
Recettes du projet	492 120 €
Dépenses du projet	3 000 000 €
Charge nette	2 507 880 €

Détail du projet	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	0	0	0	16 404	82 020
Dont FCTVA	0	0	0	16 404	82 020
Dépenses	0	100 000	500 000	1 000 000	1 400 000
Charge nette	0	100 000	500 000	983 596	1 317 980

ANNEXE II

LES POLITIQUES SECTORIELLES

1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

- **Les orientations et les enjeux**

Faire vivre la politique enfance jeunesse au quotidien est un enjeu majeur pour que l'enfant d'aujourd'hui devienne le citoyen autonome de demain.

Notre politique vise à promouvoir les actions communales auprès des familles, des enfants, des adultes jeunes afin d'améliorer le quotidien de chacun. Elle s'inscrit depuis 2022 dans une convention territoriale globale, qui vise à délivrer aux familles une offre de services complète, innovante et de qualité.

- **Les actions et les projets**

- **Les marqueurs 2021**

- La reprise en régie de la maison de l'enfance avec succès : objectifs budgétaires tenus et qualité de service augmentée
- Le financement des écoles publiques monolingues et bilingues, privées et Diwan : forfait scolaire, subventions de matériels et pédagogiques ;
- Le financement des activités scolaires des écoles publique et privée par des subventions des activités scolaires, de la pratique de la voile et de la natation ;
- Le subventionnement des cantines publique et privée de Landéda ;
- De nouveaux outils de communications pour l'Enfance/Jeunesse ;
- Ouverture d'une aire de jeux partagée à Kérivin.

- **Les marqueurs 2022**

- L'évolution de la garderie municipale en accueil de loisirs périscolaire comportant un projet pédagogique ;
- La gestion des temps périscolaires : la réponse à l'augmentation de la demande ; la réorganisation des bâtiments et des lieux ;

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- La réalisation d'un contrat éducatif local en le coconstruisant avec les acteurs de l'enfance jeunesse de la commune (jeunes, parents, professionnels, élus). Objectif mars 2024 ;
- L'organisation d'une réserve civique éducation ;
- L'investissement dans un minibus ;
- L'école : gestion de l'espace et des bâtiments ;
- Accueil des enfants : élargissement des plages horaires tant à l'ALSH qu'à la garderie afin de répondre aux contraintes professionnelles des parents ;

- Révision des tarifs enfance jeunesse en lien avec l'élargissement des horaires d'accueil et l'augmentation des tarifs repas de notre prestataire ;
- Mise en place du repas intergénérationnel au sein de la cantine Joseph Signor ;
- Formation du personnel de restauration scolaire : poursuivre la démarche qualité ; participation à la formation portée par le G4DEC « plaisir à la cantine » ;
- La mise en place d'un parcours citoyen pour les grands adolescents et jeunes adultes ;

2. SURETE ET SECURITE

- **Les actions et les projets**

- **Les marqueurs 2021**

- La création de la réserve communale de sauvegarde ;
- L'impact de la surveillance de la plage de Sainte Marguerite sur sa fréquentation par les familles ;
- L'installation de la police municipale dans ses nouveaux locaux.

- **Les marqueurs 2022**

- La surveillance de la plage de Sainte Marguerite assurée en gestion directe.
- La permanence de la gendarmerie sur la Commune une fois par mois dans le bureau du Ti service ;
- Le cycle de formation de la réserve communale de sauvegarde.

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- La mise en place de la participation citoyenne encadrée des moyens de protéger la commune ; gendarmerie
- Le recrutement d'un second policier municipal ;
- La coopération avec la police municipale de Lannilis
- La surveillance de la plage sainte Marguerite ;
- La vidéoprotection des bâtiments communaux ;
- La construction d'un chenil.

3. SANTE PUBLIQUE ET SOLIDARITES

- En ce qui concerne les actions de prévention pour la santé

- **Les orientations et les enjeux**

La commune a mis en place depuis 2020 une politique qui veut contribuer à l'amélioration et/ou la préservation de l'état de santé de l'ensemble de la population de la commune. Elle comporte notamment :

- Des actions de prévention : la lutte contre la sédentarité et la promotion d'un bon état nutritionnel ;
- Une action d'accompagnement des pathologies et du handicap par des activités physiques et sportives adaptées.

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- La publication de rubriques SSBE dans le BIM ;
- L'organisation de conférences ;
- L'action pour la prévention des violences intrafamiliales

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- Actions de prévention de la sédentarité auprès du personnel communal ;
- La poursuite du cycle de conférences ;
- Projet de création d'une école des sports senior ;
- Projet « salle de sport en plein air » : se servir de lieux communaux pour en faire des lieux d'exercice physique ;
- Action en faveur de l'handisport : 2^{ème} Journée Sport Handicap en lien avec associations, parcours aventure Handicap à Tromenec ...

- En ce qui concerne la qualité des eaux de baignade

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- L'intégration de la plage Broënnou dans le dispositif du suivi de la qualité des eaux de baignade ;
- Classement européen provisoire « excellent » pour la qualité des eaux de baignade de la commune.

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- Reconduction de l'ensemble de ce dispositif de contrôle de nos eaux de baignade en 2023 ;
- En cas d'alerte pollution, analyses supplémentaires afin d'essayer d'en déterminer la cause et l'origine.

- En ce qui concerne le soutien au CCAS

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- Le versement d'une contribution annuelle au CCAS pour ses actions sociales ;
- La mise à disposition d'un agent (25%)

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- La contribution 2023 de la commune, en espèces et en temps agent aux projets d'action sociale portés par le CCAS.

- En ce qui concerne les autres actions de solidarité

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- La gratuité de la médiathèque pour les habitants de plus de 72 ans ;
- La refonte des tarifs enfance jeunesse sur la base du quotient familial ;
- Le passage d'une deuxième tranche de repas à 1 euro à l'école publique ;
- L'ouverture du Ti services ;
- Le subventionnement de la cantine de l'école Notre Dame des Anges.

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- La structuration de la politique sociale de la commune à partir de l'analyse des besoins sociaux ;
- La prise en charge du portage des repas ;
- La mise en service du bureau Ti-services avec la présence de structures pour aider la population dans les questionnements et démarches sur des thèmes particuliers ou compétences non communales ;
- La collaboration entre communes dans le cadre du CTG ;
- L'appui au déploiement de services à la population et la mise à disposition du bureau Ti Services ;
- L'élaboration et la diffusion d'un guide des solidarités ;
- La problématique du logement d'urgence.

4. ECONOMIE

- **Les orientations et les enjeux**

- Poursuivre les actions communales de soutien aux acteurs économiques et continuer d'accompagner les porteurs de projet, en termes de foncier notamment.
- Poursuivre les actions communales en matière de tourisme (plan, boucle de randonnée, organisation d'événements comme le Tourduf etc...) et contribuer aux actions communautaires dans le cadre du schéma de développement touristique du Pays des Abers ;
- Poursuivre la réflexion globale et concertée du développement du port de l'Aber-Wrac'h engagée depuis 2015 avec la CCPA et la CCI afin de répondre aux enjeux économiques, touristiques et d'amélioration de l'espace public. Ont déjà été réalisés : la création de l'office de Tourisme, la dynamisation de l'entrée de port avec les artisans d'art, la création d'une aire de loisirs, la réhabilitation des jardins communaux, la construction du nouveau CVL et la création d'une zone multimodale vélo.
- D'autres projets sont en cours et seront travaillés en 2023 concernant le bâtiment de la mer, le terrain Ar Palud, le projet de commerce éphémères sur le terre-plein est...

- **Les actions et les projets**

- En ce qui concerne le soutien à l'activité locale et aux métiers de la mer

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- La campagne de promotion des activités économiques locales « Je vis Landéda » ;
- La création de cafés-rencontres avec les professionnels de la commune ;
- La création de terrasses au port ;
- L'investissement en matériel nautique (20.000 €) avec mis à disposition du CVL ;
- Le co-financement par la commune de la construction du nouveau centre de voile ;
- La mise en valeur des métiers de la mer lors d'Abers 2022 ;
- Politique touristique : Poursuivre les actions en tant que membre actif de l'Office de tourisme du pays des Abers :-bac An treizh, navette littorale, création de commerces éphémères etc...

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- Un schéma de développement économique ;
- La poursuite de l'investissement dans le matériel nautique ;
- L'inscription des boucles de randonnées au PDIPR
- La refonte de la signalétique ;
- Le maintien du Bac an treiz et la contribution de la commune.

- En ce qui concerne le foncier d'entreprise

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- L'ouverture de l'espace Ti coworking ;
- La réouverture du camping municipal ;
- L'assainissement du camping municipal

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- Projet Bel Air ; la réalisation d'un village artisanal ;
- L'aménagement du port et de l'arrière port de l'Aber-Wrac'h ;
- Développer l'activité du ti coworking (équilibre budgétaire)
- Travailler sur le devenir du camping
- -L'aménagement du port et de l'arrière port de l'Aber Wrac'h

5. CULTURE ET PATRIMOINE

- **Les actions et les projets**

- En ce qui concerne la politique patrimoniale

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- L'élaboration du projet PIP 2021-2026 ;
- La mise en valeur des fouilles de l'île Guenioc ;
- Les travaux sur la stèle du jardin du souvenir ;
- les travaux de rénovation de la chapelle Sainte Marguerite ;
- Les travaux sur l'Eglise Saint Congard ;
- La réparation et la protection des vitraux de la Chapelle de Tromenec ;
- Travaux Broennou
- Etudes Sémaphore (route des phares)

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- Le déploiement du projet Port d'intérêt patrimonial ;
- La poursuite des animations (journées du patrimoine...);
- Le projet Chapelle Sainte Marguerite ;
- Le projet site de Tromenec ;
- La remise en état de la cale historique ;
- La poursuite du soutien aux associations mémoire et patrimoine.

- En ce qui concerne la politique culturelle

- **Les marqueurs 2021 et 2022**

- La semaine nomade
- La poursuite du festival Place aux mêmes
- La reprise en gestion directe du Sémaphore comme espace d'exposition

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- La finalisation du Schéma Directeur Culturel
- Les animations médiathèque : Fête de la Bretagne, contes, expositions, nuit de la lecture ou de la poésie... ;
- La semaine nomade « Vies en mouvement ; exils, exodes, espoirs » avec Lannilis, Plouguerneau, Treglonou et Saint Pabu ;
- Le projet Sémaphore : 2 grandes expositions estivales ;
- La poursuite du festival « Place aux mêmes » ;
- La poursuite du soutien aux associations culturelles

6. SPORT

• Les orientations et les enjeux

Le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale et territoriale, mais aussi un outil de prévention en matière de santé et de lutte contre la sédentarité. Le développement de la pratique sportive pour tout public est un objectif ambitieux.

Un des objectifs « Terre de jeux » est de valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien des habitants. La politique communale s'appuie sur le tissu associatif local et l'ensemble des bénévoles qui animent le territoire.

- Poursuivre le soutien aux associations sportives et la gestion des salles et installations ;
- Permettre à la population de faire une activité physique en accès libre à tous les âges de la vie ;
- Accompagner les pathologies et le handicap par des activités physiques et sportives adaptées

• Les actions et les projets

• Les marqueurs 2021 et 2022

- L'accompagnement et le subventionnement des associations ;
- « Les beaux jours des associations » ;
- L'école des sports ;
- La labellisation « Landéda, terre de jeux 2024 ».

- Des projets et des perspectives à arbitrer

- L'amélioration des salles et installations mises à disposition ;
- Le soutien apporté aux associations sportives ;
- Les animations Terre de Jeux 2024, animations plage, Abers 2024... ;
- Projet d'aménagement global du site « Troménec – Port via la véloroute » ;
- Projet de création d'une école des sports senior ;
- Finalisation du circuit VTT 20kms ;
- Projet « salle de sport en plein air » : se servir de lieux communaux pour en faire des lieux d'exercice physique ; l'installation d'agrès sportifs ;
- Action en faveur de l'handisport : 2^{ème} Journée Sport Handicap en lien avec associations, parcours aventure Handicap à Tromenec ...
- Faire vivre le pass sport
- Action de reconnaissance en direction des associations, sportifs de haut niveau...

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Les orientations et les enjeux**

L'aménagement du territoire se définit comme l'outil de mise en œuvre des orientations politiques en matière d'urbanisme, de bâtiments et d'espaces verts.

Il est un élément constitutif de la commune de demain. Il concourt ainsi à la politique de développement durable dans la réalisation d'équipements essentiels sur la Commune, dans la réalisation de la politique « mobilité » ...

- **Les actions et les projets**

- **Les marqueurs 2022**

- La mise aux normes des ZMEL
- Le carrefour dit à la « hollandaise » au niveau de Kroaz Uhella
- La réalisation de la continuité du tronçon doux sur les chemins d'Ar Poull Du
- La réalisation de l'aire multimodale

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**

- Epaves
- La finalisation de l'aire multimodale
- L'appel à projets d'Ar Palud
- La redynamisation du centre bourg
- L'aménagement du site de Troménec
- L'aménagement de la Rue de la Mairie
- Recensement des chemins ruraux
- Développement d'une politique de mise en place de photovoltaïques sur la Commune
- Politique foncière et patrimoniale

8. ADMINISTRATION GENERALE

- **Les orientations et les enjeux**

Cette politique regroupe les actions communales régaliennes en dehors de la sécurité c'est-à-dire l'état-civil, les élections, la comptabilité, la gestion de l'assemblée.

L'administration générale concourt à la gestion courante de la collectivité. Les enjeux sont de maintenir un service public de qualité auprès des habitants.

- **Les actions et les projets**

En général, elle a pour projet la gestion du cimetière (Abandon des tombes) afin de mettre en œuvre une remise en location des tombes abandonnées, de mettre en œuvre un plan communal de développement durable partagé et construit avec les citoyens.

La politique citoyenneté

Je propose donc de suivre 2 axes pour l'année à venir et à terme, pourquoi pas, aboutir à un projet participatif.

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**
 - La mise en place d'une réserve civique afin de permettre à toute personne désirant s'engager comme bénévole d'intégrer une structure organisée et protégée. Ces personnes pourront participer dans différents domaines, la solidarité et l'insertion, la protection de la nature, l'art et la culture, l'éducation pour tous, la mémoire et la citoyenneté ;

La politique de communication communale

- **Les orientations et les enjeux**

La communication communale a pour objectif de donner aux habitants

- une information claire sur les actions menées ;
- une lisibilité de l'action communale conduite et des choix qui la guident.

- **Les actions et les projets**

- **Les marqueurs 2021 et 2022**
- Edition du Guide des associations
- Edition du Guide des artisans commerçants
- 4 MIM
- Installation de panneau d'affichage banderole

- **Des projets et des perspectives à arbitrer**
 - La refonte du BIM
 - La mise en place d'une application mobile
 - Les moyens humains affectés au poste

ANNEXE III

LA NOMENCLATURE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE

POLITIQUE	PROGRAMME	SOUS-PROGRAMME
1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES	1.1 Services	1.1.1 Autres
		1.1.2 Personnel
		1.1.3 Fournitures, matériels et outils
		1.1.4 Véhicules
		1.1.5 Archives et documentation
	1.2 Acteurs associatifs et civiques	1.2.1 Aides aux associations
		1.2.2 Réserve civique
	1.3 Enfance et jeunesse	1.3.1 Autres actions
		1.3.2 Maison de l'enfance
		1.3.3 Aires de jeux
		1.3.4 Contributions autres acteurs
		1.3.5 Manifestations
	1.4 Affaires scolaires	1.4.1 Autres actions
		1.4.2 École Joseph Signor
		1.4.3 Contributions autres écoles
		1.4.5 Garderie
1.4.6 Cantine et restauration		
2. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	2.1 Services	2.1.1 Autres
		2.1.2 Personnel
		2.1.3 Fournitures, matériels et outils
		2.1.4 Véhicules
		2.1.5 Archives et documentation
	2.2 Acteurs associatifs et civiques	2.2.1 Aides aux associations
		2.2.2 Réserve communale de sécurité civile
	2.3 Sûreté du territoire	2.3.1 Autres actions
		2.3.2 Commissariat de police municipale

		2.3.3	Vidéoprotection	
		2.3.4	Sécurité des manifestations	
	2.4	Sauvegarde du territoire	2.4.1	Autres actions
			2.4.2	Plan communal de sauvegarde
	2.5	Sécurité du littoral	2.5.1	Autres actions
			2.5.2	Infrastructures
			2.5.3	Contribution SNSM
			2.5.4	Surveillance baignade
			2.5.5	Études des risques
	2.6	Incendies et secours	2.6.1	Autres actions
2.6.2			Contribution au SDIS	

3. SANTÉ PUBLIQUE ET SOLIDARITÉS	3.1	Services	3.1.1	Autres
			3.1.2	Personnel
			3.1.3	Fournitures, matériels et outils
			3.1.4	Véhicules
			3.1.5	Archives et documentation
	3.2	Acteurs associatifs et civiques	3.2.1	Aides aux associations
			3.2.2	Réserve civique
	3.3	Actions de santé et solidarité	3.3.1	Autres actions
			3.3.2	Manifestations préventives et incitatives
	3.4	CCAS	3.4.1	Subventions CCAS
			3.4.2	Mises à disposition
	3.5	Qualité des eaux	3.5.1	Eaux domestiques
			3.5.2	Eaux de baignade
	3.6	Professionnels de santé locaux	3.6.1	Autres actions
			3.6.2	Bâtiments et aides à destination des professionnels

4. ÉCONOMIE	4.1	Services	4.1.1	Autres
			4.1.2	Personnel
			4.1.3	Fournitures, matériels et outils
			4.1.4	Véhicules
			4.1.5	Archives et documentation

	4.2 Acteurs associatifs et civiques	4.2.1 Aides aux associations
		4.2.2 Réserve civique
	4.3 Soutien à l'activité locale	4.3.1 Autres actions
		4.3.2 Agriculture
		4.3.3 Métiers de la mer
		4.3.4 Commerce et artisanat
	4.4 Foncier économique	4.4.1 Autres
		4.4.2 Zone de Bel Air
		4.4.3 Ti Coworking
	4.5 Maintien services essentiels	4.5.1 Autres services essentiels
		4.5.2 Ti Services
	4.6 Développement touristique	4.6.1 Autres actions
		4.6.2 Campings
		4.6.3 Office du tourisme

5. CULTURE ET PATRIMOINE	5.1 Services	5.1.1 Autres
		5.1.2 Personnel
		5.1.3 Fournitures, matériels et outils
		5.1.4 Véhicules
		5.1.5 Archives et documentation
	5.2 Acteurs associatifs et civiques	5.2.1 Aides aux associations
		5.2.2 Réserve civique
	5.3 Culture	5.3.1 Autres actions culturelles
		5.3.2 Médiathèque
		5.3.3 Manifestations culturelles
		5.3.4 Enseignement art et musique
	5.4 Patrimoine culturel	5.4.1 Autres actions patrimoniales
		5.4.2 Biens immobiliers et mobiliers patrimoniaux
		5.4.3 Manifestations patrimoniales
		5.4.4 Culture et langue bretonnes
		5.4.5 Mémoire
		5.4.6 Art public

6. SPORT	6.1 Services	6.1.1 Autres
		6.1.2 Personnel
		6.1.3 Fournitures, matériels et outils
		6.1.4 Véhicules
		6.1.5 Archives et documentation
	6.2 Acteurs associatifs et civiques	6.2.1 Aides aux associations
		6.2.2 Réserve civique
	6.3 Infrastructures et équipements sportifs	6.3.1 Autres infrastructures
		6.3.2 Matériels et équipements sportifs
		6.3.3 Complexe Stread Kichen
		6.3.4 Complexe Kervigorn
		6.3.5 Salle sportive annexe
		6.3.6 Stade de Kervigorn
		6.3.7 Stade de Rozvenni
	6.4 Actions sportives	6.4.1 Autres
		6.4.2 Manifestations sportives

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7.1 Services	7.1.1 Autres
		7.1.2 Personnel
		7.1.3 Fournitures, matériels et outils
		7.1.4 Véhicules
		7.1.5 Archives et documentation
	7.2 Acteurs associatifs et civiques	7.2.1 Aides aux associations
		7.2.2 Réserve civique
	7.3 Bâtiments techniques	7.3.1 Autres
		7.3.2 Services techniques
	7.4 Aménagement	7.4.1 Actions d'aménagement
		7.4.2 Espaces verts
	7.5 Mobilité	7.5.1 Voirie
		7.5.2 Infrastructures et équipements de voirie
		7.5.3 Gestion des eaux pluviales
		7.5.4 Circulations douces
	7.6 Infrastructures hors mobilité	7.6.1 Autres
		7.6.2 Réseaux

		7.6.3 Ports
		7.6.4 ZMEL
	7.7 Logement	7.7.1 Autres actions
		7.7.2 Logement social
		7.7.3 Lotissement communal
	7.8 Réserves foncières	7.8.1 Acquisitions
		7.8.2 Cessions
		7.8.3 Locations

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8.1 Services	8.1.1 Autres
		8.1.2 Personnel
		8.1.3 Fournitures, matériels et outils
		8.1.4 Véhicules
		8.1.5 Archives et documentation
	8.2 Acteurs associatifs et civiques	8.2.1 Aides aux associations
		8.2.2 Réserve civique
	8.3 Bâtiments	8.3.1 Autres
		8.3.2 Mairie
		8.3.4 Cimetière
	8.4 Gestion de l'Assemblée	8.4.1 Autres
		8.4.2 Élus
		8.4.3 Fêtes et cérémonies
		8.4.4 Communication générale
	8.5 Opérations non ventilables	8.5.1 Opérations non ventilables